

“ Rimouski, 7 mai 1885.

“ Bill, *même amendé*, me paraît
“ sujet à beaucoup d’objections pour
“ les sceurs.

“ Evêque de Rimouski.”

“ Ottawa, 7 mai 1885.

“ Je partage, au sujet du *bill* des
“ aliénés, les sentiments exprimés
“ par Nos Seigneurs Taschereau,
“ Lafèche et Fabre.

“ † JEAN THOMAS,
“ Ev. d’Ottawa.”

“ St-Hyacinthe, 8 mai 1885.

“ Je désapprouve le *bill* tel qu’a-
“ mendé.

“ Ev. de St-Hyacinthe.”

“ Sherbrooke, 11 mai 1885.

“ Au sujet du *bill* des aliénés, tel
“ que passé par l’Assemblée Légis-
“ lative de Québec, je partage les
“ opinions exprimées par Mgr l’Ar-
“ chevêque de Québec et Mgr l’Evê-
“ de Montréal.

“ † ANTOINE,
“ Ev. de Sherbrooke.”

Voilà bien, ou nous nous trom-
pons fort, une condamnation portée
par tout l’épiscopat. S’il manque
un de NN. SS. les Evêques, c’est,
croyons nous, parcequ’il était en
voyage.

L’on nous promet encore plusieurs
autres documents que nous pourrions
publier un jour ou l’autre. Avec
ce qui précède cependant, il nous
paraît difficile d’arriver à une autre
conclusion: que cette loi *est mauvai-
se*, a été passée *malgré* l’épiscopat et
désapprouvée par lui.

Comment M. Ross, avec de tels do-
cuments en portefeuille et vingt
autres postérieurs, encore plus fort
peut-être, a-t-il pu avoir le toupet
d’affirmer avec tant d’assurance,
qu’il avait l’approbation de l’Epi-
scopat ?

Comment a-t-il pu surtout s’ima-
giner pouvoir donner le change, par
une lettre telle que celle-ci par
exemple :

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Québec, 2 septembre 1886.

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande, je n’hésite
pas à vous répéter ce que j’ai déjà dit
publiquement, en plusieurs occasions,
savoir : Que si l’épiscopat déclare que la
loi des asiles d’aliénés de 1885 comporte
quelqu’atteintes aux droits et immunités
des communautés religieuses, le gouverne-
ment s’empressera de faire amender cette
loi et de présenter aux chambres un bill en
conséquence.

Veuillez me croire,

Cher monsieur,

Votre dévoué serviteur,

J. J. Ross.